

INTERVENTION D'ENTREPRISES EXTERIEURES

Objectif : Connaître les obligations règlementaires lors d'interventions d'entreprises extérieures

Public/prérequis : toute personne souhaitant faire intervenir une entreprise extérieure dans sa structure / aucun pré-requis nécessaire à la formation

Modalités pédagogiques : face à face avec alternance théorie / pratique

Effectif : 5 à 10 personnes **Durée** : 7 heures **Prix de vente** : 250 €/stagiaire + frais km au prorata

Support remis lors de la formation : aide-mémoire

Modalités de sanction de formation : évaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

PROGRAMME

La règlementation

Définitions (Entreprise utilisatrice, extérieure, sous-traitante, ...)

La préparation et le suivi de l'opération

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels

Le plan de prévention

Le protocole de sécurité

Les jurisprudences et exigences règlementaires

La coordination SPS

Permis de feu et consignation pour travaux

Toutes les animations sont illustrées d'exemples concrets, d'exercices et d'ateliers.

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation



NOUS CONTACTER

contact@msa-services-bfc.fr

Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98

www.msa-services-bfc.fr

